

Déclaration faite  
sur au bureau d'Enr.  
de Yvelines

N<sup>o</sup> 274  
Lh. 21 Juin 1872

Alu. registretum du Comte de Yumbonne  
Mansum

Je vous donne avis pour  
le present que Elizabeth Fargette dite Dupaty  
veuve Joseph Lezon, de la Paroisse Ste  
Anne des Plains est decedee au dit lieu  
de Ste Anne des Plains, le douze du mois  
de Juin courant apres avoir fait son testa-  
ment devant M. L. C. Champoux, notaire  
le quatorze et mil huit cent seize et  
dit, lequel est produit ci-joint par elle  
enregistré dans notre bureau, & par lequel elle  
me lègue à moi sans signifier Joseph Fargette  
dit Dupaty cultivateur de la Paroisse Ste Anne  
des Plains, tous ses biens meubles & immeu-  
bles en pleine propriété,

Et qu'au temps du dit decés la dite  
defunte possédait dans notre Comte les  
immeubles suivants, savoir:

1<sup>o</sup> Un emplacement au village de la  
Paroisse Ste Anne des Plains, de la conte-  
nance qu'il peut avoir dans les tenants  
& aboutissants suivants savoir: tenant  
devant le chemin de la Riviere, derrière &  
d'un côté Hector Trangu & de l'autre côté  
Armoir Sandette, avec maison & autres  
batisses dessus construites.

2<sup>o</sup> Un terrain situé au dit lieu de Ste  
Anne des Plains de la contenance d'en-  
viron quatorze arpents en superficie tenant  
en front partie au chemin public & partie  
à des emplacements en profondeur Hector  
Trangu d'un côté le dit Trangu & de l'autre  
côté partie Wilfrid Pinost Cee & partie le dit  
Trangu, avec maisons & autres batisses  
dessus construites.

Le Canada Province de Quebec - Comte de Yumbonne - Bureau d'enregistrement de St. Albans  
le document a été enregistré en vertu de ce bureau, à deux heures P. M. le vingt-un d' Juin mil huit cent soixante  
dix-sept, sous le numéro des inscriptions de quatre cent quatre-vingt et six (214) et de ce bureau de St. Albans  
au dix-neuf d' Juin mil huit cent soixante dix-sept.

John G. Buchanan  
Alu. registretum

3<sup>e</sup> Un terrain à la Mascouche en la paroisse de St Etienne des Plaines, de la contenance d'un arpent sur une face & quatre arpents sur une autre face tenant d'un côté Etienne Farget de l'autre côté Benjamin Farget à un bout partie Jean Baptiste Hajeu & partie Benjamin Farget & de l'autre bout les dits Hajeu & Farget avec un moulin à Sei & ses accessaires.

4<sup>e</sup> Un terrain au bout des terres de la Mascouche en la paroisse de Timbourn de la contenance d'un de deux arpents de front sur quatre arpents de profondeur; joignant à un bout les terres de Mascouche à l'autre bout les continuations des terres de Timbourn d'un côté

et de l'autre côté  
sans liâtise

4<sup>e</sup> Un terrain à la Mascouche en la paroisse de Timbourn de la contenance de deux arpents de front sur deux arpents de profondeur tenant au front à un bout les terres de Mascouche à l'autre bout au les continuations de Timbourn à l'autre bout Jean Sagnon d'un côté Hector Sagnon & de l'autre côté un incertain sans liâtise.

En foi de quoi je sachant signer j'ai fait ma marque ordinaire en présence de deux témoins sans signés à St. Léon ce vingt & un Juin mil huit cent soixante & onze - Six mots rayés nuls.

Signé en présence de  
L. Labelle  
A. B. Latour

La  
Joseph Farget  
marque

Sei

Les Paroissiens Louis Labelle & son  
des témoins le haut père des Saints  
Evangiles que les signatures au haut  
sont véritables Et j'ai signé

Assesment & signé  
devent moi à St Jérôme  
en vingt & un Juin mil  
huit cent soixante & onze

L. Labelle

J. P. Cormina

Registreur